

Sécurisez vos collaborateurs

3 phases incontournables du plan de reprise

Préparation I.



les nouvelles modalités d'organisation du travail doivent être retranscrites dans le document unique d'évaluation des risques qui doit être actualisé pour tenir compte des changements de circonstances et d'organisation du travail

II. Mise en œuvre



Les mesures de prévention qui en découlent doivent être portées à la connaissance des salariés.

Cette démarche est conduite en lien avec les instances représentatives du personnel (CSE, CSSCT...) ainsi que le service de santé au travail.

III. Suivi et retour d'expérience



L'encadrement de proximité sera un rouage essentiel de la mise en œuvre de l'adaptation des modalités de travail pour la reprise.

La création d'une cellule COVID, ainsi que la nomination d'un référent **COVID** pourront être envisagées



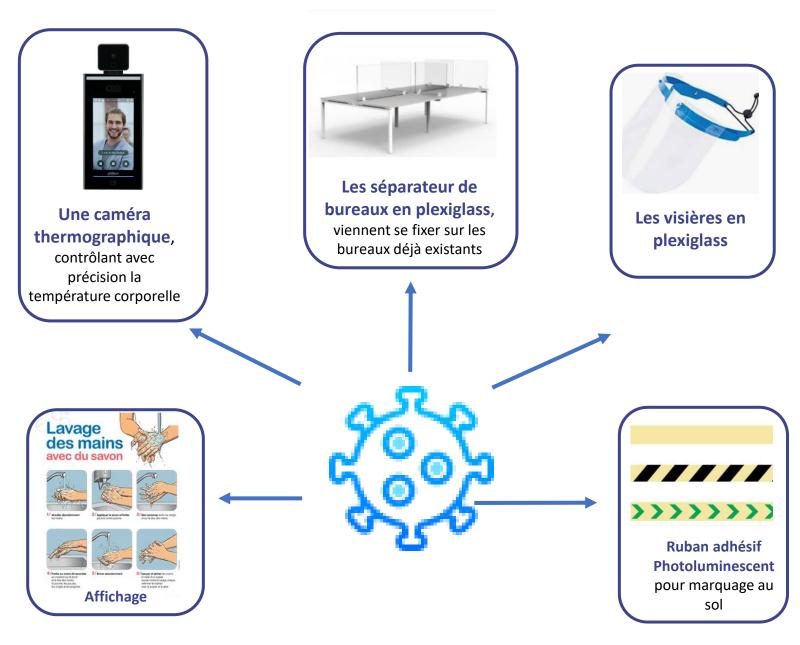




Nous sommes tous acteurs de la reprise d'activité

La Sécurité de vos collaborateurs

Un regard croisé, pour vous aider dans les prochaines semaines!



Notre expertise et l'ensemble de nos partenariats permettent de garantir un process adapté à votre stratégie & Logistique.

